Nucléaire à Genève : profil bas à haut risque

Autor(en): **Bossy, Jean-Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **24 (1987)**

Heft 886

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1019937

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

COMPLEMENT A L'EDITORIAL

L'égalité défigurée

La Suisse n'est malheureusement pas le seul pays où l'application de l'égalité souffre d'une interprétation inattendue. Les femmes américaines en font la douloureuse expérience.

(*jd*) La concrétisation mécanique, formelle de l'égalité des droits entre hommes et femmes peut conduire à des situations défavorables pour la femme. Ainsi de l'abolition des «privilèges» accordés à nos compagnes qui ne serait pas accompagnée de mesures de promotion de l'égalité: suppression de l'interdiction du travail de nuit qui obligerait des femmes à accepter des horaires nocturnes pour des raisons économiques, retraite à 65 ans, et cela sans que rien ne change à la répartition traditionnelle des rôles et à la double charge — professionnelle et ménagère — qui incombe encore à la plupart des femmes actives.

L'hebdomadaire zurichois *Die Weltwoche* (n° 45, 5 novembre 1987) donne un aperçu saisissant des effets du droit du divorce égalitaire pratiqué aux Etats-Unis. Au nom de l'égalité, la législation adoptée au début des années 70 a limité considérablement le montant et la durée des pensions alimentaires: au nom de l'égalité, la femme divorcée est invitée à (re)prendre une activité professionnelle afin de ne pas dépendre de son ex-conjoint.
Ainsi l'épouse qui a fait l'économie d'une formation ou qui a abandonné son métier pour se consacrer à ses enfants se retrouve désarmée sur le marché du travail. Sous l'ancien droit, la maison familiale était la plupart du temps attribuée à la femme et aux enfants. Aujourd'hui, l'égalité exige un partage égal du patrimoine, ce qui implique souvent la vente de la maison et la recherche d'un nouveau logement pour la femme divorcée.

Plus égales et plus pauvres

Ainsi pour de nombreuses mères et leurs enfants, le divorce égalitaire signifie le dénuement. Le nouveau droit explique en partie la croissance du nombre des femmes et des enfants qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté: 78% des Américains dans cette situation sont des femmes et des jeunes de moins de 18 ans.Le conjoint masculin, lui, poursuit sa carrière professionnelle et voit sa situation matérielle s'améliorer.

Face à ce problème, la justice américaine est en train de réviser sa position et deux Etats ont déjà révisé leur législation. Le montant et la durée de la pension sont fixés en fonction des possibilités d'insertion professionnelle de la femme. ■

Remplacer l'inégalité par l'inéquité

(suite de la page 1)

1874. Réclamé par les forces progressistes, ce sont les conservateurs qui l'ont le plus souvent utilisé.
On peut déplorer la perversion de sens dont a été l'objet l'article sur l'égalité. Mais le droit est un instrument qui peut servir toutes les causes, des plus nobles aux plus critiquables. Un droit fondamental, même inscrit dans la Constitution, n'a de valeur que s'il est utilisé. De surcroît, il se situe dans un contexte de rapports de force inégaux. Certains, mieux organisés, plus attentifs, savent le faire valoir à leur profit.
Dans le domaine de l'égalité, il faut admettre que la révision d'un article constitutionnel ne garantit pas le changement des valeurs sociales et des habitudes. Le droit vécu, surtout dans ce domaine, est celui qui résulte des luttes de militantes et de militants. Les cinquante Appenzelloises qui font recours contre l'élection de leur conseiller aux Etats, à laquelle elles n'ont pas pu participer, en apportent la preuve.

WL

(*jpb*) Pressé de toutes parts, le Conseil d'Etat genevois s'est résolu à donner de la voix, exprimant ainsi les inquiétudes de la population à l'égard des surgénérateurs de Creys-Malville. On aurait apprécié une plus grande diligence du gouvernement dans cette affaire; l'exécutif genevois connaît bien la constante opposition des citoyens à l'énergie nucléaire et ces derniers, il y a un an, barraient la route à la centrale de Verbois. Mais Genève n'est ni Bâle-Ville ni Bâle-Campagne.

NUCLEAIRE A GENEVE

Profil bas à haut risque

Au bord du Rhin, les autorités ont tiré les conclusions de l'attitude résolue de l'opinion publique: non seulement elles manifestent leur ferme refus de tout développement de l'énergie nucléaire, mais elles conduisent une politique décidée d'économie d'énergie. A Genève par contre, les autorités ne donnent pas l'impression de prendre très au sérieux le sentiment populaire: plus de six ans pour soumettre au peuple l'initiative «L'énergie notre affaire», un an depuis cette votation pour mettre en vigueur une modeste loi sur l'énergie prête depuis belle lurette et combien d'années encore pour concrétiser cette initiative. Pourtant, Jean-Philippe Maître, responsable de l'économie publique et de l'énergie et futur candidat au Conseil fédéral, aurait là matière à se profiler; en faisant preuve de détermination et d'imagination, par exemple, en exigeant de l'Energie Ouest-suisse qu'elle abandonne définitivement son projet de centrale nucléaire aux portes de Genève. Pour l'heure, le magistrat démocrate-chrétien a choisi le profil bas: soigner son image de politicien dynamique tout en évitant de prendre des initiatives. Il n'est pas sûr que l'image résiste longtemps à la réalité.■